



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 9527

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre l'épidémie du sida. Avec les progrès de la médecine et l'arrivée des trithérapies, beaucoup ont cru que le sida n'était plus une maladie aussi dangereuse et qu'il n'était plus nécessaire de se protéger. Dans le département des Côtes-d'Armor, cent cinquante malades sont actuellement atteints du virus du sida, et le nombre de séropositifs et de malades augmentent de façon inquiétante. Les médecins et les associations sont très inquiets et regrettent que la prévention ne soit pas suffisamment efficace, notamment en milieu scolaire, où la prévention se fait trop souvent au gré de chaque établissement. Ils déplorent également que le préservatif féminin soit peu connu et trop coûteux. Devant l'urgence de sensibiliser les populations au risque croissant de contamination par le sida, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer la lutte contre l'épidémie.

Texte de la réponse

La lutte contre le sida constitue une priorité du Gouvernement inscrite dans le cadre d'un plan national doté de moyens financiers significatifs. Les principaux objectifs de ce plan sont la mise en oeuvre de stratégies de prévention en direction de publics prioritaires et le maintien de l'effort préventif en population générale. Ceci s'est notamment traduit par une campagne télévisée relative au dépistage qui a fait l'objet d'une importante diffusion fin décembre 2002. En 2002, les services du ministère chargé de la santé en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ont réalisé un livret d'information sur les infections sexuellement transmissibles à destination des jeunes de quinze à dix-huit ans. En 2003, le programme de travail de l'INPES comporte des actions de communications nationales concernant notamment les jeunes. De plus, il est prévu de faciliter l'accès aux moyens de prévention avec notamment une campagne sur le préservatif féminin qui pourrait être disponible en pharmacie au prix d'un euro. La promotion de ce moyen de prévention des risques sexuels, encore relativement confidentiel, continue par ailleurs d'être réalisée notamment par la diffusion du livret « l'Amour en questions » qui explique son mode d'emploi. Depuis plusieurs années des actions d'éducation à la sexualité et à la vie sont menées en milieu scolaire. Réservées aux élèves des collèges, elles ont été récemment étendues aux lycéens à la suite de la loi relative à la contraception. Ces formations ont lieu dans les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9527

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5132

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1472